2026/015

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260320-2026_015-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 20/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 20 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : FONTAINE VILLERIO Virginie, GUEMENE Laurence, HEUZÉ Céline, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MEHA Déborah, MOREL Nathalie, MM : BISSON Benoit, DANET Tony, DAVAL Rodolphe, KERAVEL Bruno, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAUVIN-GEFFLOT Emilie à Mme MOREL Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Nathalie

2026/015 – Election des quatre adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
– Liste "RANDONNET Sébastien", 12 voix (douze voix)

- La liste "RANDONNET Sébastien » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. RANDONNET Sébastien, Mme LEFEVRE Marie-Christine, M. MOUROUX Grégoire, Mme MÉHA Déborah

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures — Pour copie conforme : — En mairie, le 23/03/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

Secrétaire de séance
Mme MOREL Nathalie

Publicité des actes de la commune par publication papier le